



Comment créer un PIJ

Une collectivité (commune, communauté de communes) ou une association peuvent être supports d'un Point Information Jeunesse ou d'un Bureau Information Jeunesse.

Les PIJ et les BIJ doivent s'intégrer dans une démarche globale éducative en faveur des jeunes et développer un projet local d'information jeunesse qui tient compte :

- Du territoire (ses atouts et ses faiblesses),
- Des partenaires et autres structures de jeunes (recherche de cohérence et de complémentarité),
- Du public (qui? où? quelle tranche d'âge? quelles démarches?),
- Des thèmes prioritaires d'intervention.

Les animateurs PIJ participent aux journées de formation, de rencontres organisés par la DDCSPP ou le CIJA. Ils ont accès au plan régional de formation I.J. Ils participent aux actions départementales et interviennent dans les thématiques communes au réseau (sécurité routière, jobs d'été, accès des jeunes à la culture etc...)

Démarche concrète pour créer un PIJ

- Prendre contact avec la DDCSPP qui vous accompagnera dans le projet depuis l'intention jusqu'à la création du PIJ (aide méthodologique)
- Réaliser un état des lieux ou diagnostic justifiant la nécessité de créer un PIJ et comportant une analyse simple des besoins, de l'environnement (territoire, publics, partenaires...) ainsi qu'une note d'intention présentant les grandes orientations de la structure support en matière d'information jeunesse, les moyens humains, techniques et financiers envisagés, les priorités...

Le label PIJ

La demande de labellisation sera adressée à la DDCSPP avec le dossier de projet et validée dans le cadre du Comité Régional du Développement de l'Information Jeunesse. Une convention sera passée entre l'organisme support, la DDCSPP 40, la DRCSJS Aquitaine-Gironde et le CIJA.

Le label implique le respect du cahier des charges et de la charte nationale de l'information jeunesse

- Cahier des charges
- Charte nationale de l'information jeunesse

CONTACT :

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Soizig Laine Conseillère Education Populaire Jeunesse**

☎ 05 58 05 76 30

✉ : Soizig.laine@landes.gouv.fr